



Les Amis de Marcel Rudloff

## **Assemblée générale 2025 (procès-verbal)**

*Ce rapport est le compte-rendu de l'assemblée générale 2025 de notre Association, la 28<sup>e</sup>, appelée à statuer sur l'exercice 2024. Elle s'est tenue le 12 juin 2025, au siège de l'ordre des avocats, à Strasbourg. Représentant la bâtonnière, Maître Cédric Lutz-Sorg, accueille très chaleureusement les membres présents, en rappelant les liens tout à fait exceptionnels entre les avocats du barreau et l'Association. Il insiste sur la personnalité hors du commun de Marcel Rudloff, à travers ses très grandes qualités professionnelles, son humanisme, son attachement à la profession et à l'Alsace. Il se souvient notamment de la fierté de l'ensemble des avocats à l'occasion de la nomination de Marcel Rudloff au Conseil constitutionnel, et conclut en évoquant ses rencontres avec Marcel Rudloff avec quelques souvenirs personnels.*

*Après avoir exprimé la reconnaissance de l'Association à Me Lutz-Sorg et à la Maison de l'Avocat, puis salué amicalement les membres présents, à son tour, et en les remerciant de s'être déplacés pour la circonstance, le président proposa à l'assemblée d'observer un moment de recueillement à la mémoire de Marcel et Marguerite Rudloff et des disparus de la famille, ainsi que pour les membres de l'Association et leurs proches, décédés depuis la dernière assemblée générale, en particulier l'épouse de Jean-Paul Brion, décédée le 10 juin.*

*Ayant fait observer préalablement que l'assemblée est régulièrement constituée, avec 19 membres présents et 28 excusés, dont 21 ayant transmis une procuration (soit 40 votants), le président passa à l'ordre du jour. Tout d'abord, il a mis au vote l'approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale, tenue le 28 juin 2024, dont le projet avait été adressé aux membres et figure également en consultation sur le site internet de l'Association ; il est adopté à l'unanimité (voir plus loin, résolution n°1).*

### **1. Rapport moral et d'activités**

Après 2023 particulièrement riche, en raison des événements liés à la célébration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Marcel Rudloff, qui a permis à l'association de rayonner au-delà de ses seuls membres, et de bénéficier des retombées dans les médias, l'année 2024 a été moins dense et plus discrète, car elle s'est concentrée principalement sur les activités majeures de l'association, autour du Prix de la tolérance. Par voie de conséquence, mon rapport sera plus concis.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises, à chaque fois dans les locaux de la Région à Strasbourg, que nous remercions pour sa généreuse hospitalité. Ce fut le 30 janvier (12 présents), le 18 avril (12 présents), le 19 septembre (8 présents) et le 21 novembre (9 présents). Le bureau a été confirmé : Francis Hirn, président, Albert Hamm, Geneviève Rudloff et Marie-Paule Urban, vice-présidents, Bernard Scharly, trésorier, et Geneviève Louisadat, secrétaire.

Composé de 25 membres, le conseil d'administration a enregistré la démission de l'un de ses membres à la fin de l'année. Il s'agit de Hans-Christian Krüger, qui a fait ce choix en raison de son âge. Une démission que nous avons acceptée avec regret, même s'il reste bien évidemment membre de l'Association, car Hans-Christian nous est particulièrement cher ; il figure parmi les membres fondateurs et a été un acteur particulièrement assidu du Conseil d'administration où il a siégé sans interruption depuis 1998. Ancien secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, nous lui devons l'honneur d'être accueillis tous les ans au Palais des Droits de l'Homme, pour la cérémonie de remise du Prix de la tolérance. Nous lui avons témoigné notre gratitude et notre reconnaissance, lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre.

Le point d'orgue de l'année a été, la cérémonie de remise du Prix de la tolérance Marcel Rudloff. C'était la 28<sup>e</sup> fois, le 15 mars, dans la grande salle d'audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a

servi de cadre, une fois de plus, à l'événement, qui a mis à l'honneur l'Association JSK, Joie et Santé Koenigshoffen, et son président Jacques Schumpp. Un grand moment de la vie de notre Association et une inoubliable cérémonie, émouvante et chaleureuse, rehaussée par l'excellente prestation de l'ensemble musical de la Cour du Roi, devant une assistance de l'ordre de 90 personnes, avec de nombreux membres de l'Association JSK et des amis de son emblématique président.

Rappelons que :

- ✓ le Prix se compose d'un diplôme, de la reproduction d'un trophée, créé par Freddy Ruhlmann, d'une valeur de l'ordre de 1 000 €, et d'un chèque de 3 000 € que le lauréat offre le plus souvent à une institution tierce.
- ✓ Le processus de désignation du lauréat se fait selon une procédure bien rodée, en plusieurs étapes, la décision ultime appartenant au conseil d'administration sous la direction du président du jury, mais que dans un premier temps l'ensemble des membres de l'association sont sollicités, et y sont donc associés.

Nous pouvons être fiers de cette opération qui contribue à la notoriété et au rayonnement de l'Association.

Pour le "Prix jeunes", l'année 2024 a été un peu décevante en raison du faible engouement, malgré nos efforts ajoutés à ceux du Rectorat qui attache une grande importance à l'opération. Seulement 4 dossiers, présentés par 2 lycées et 2 collèges, ont été en lice. Ils ont été examinés par le Jury, composé de membres de notre conseil d'administration et d'un représentant du Rectorat. Trois dossiers ont été primés et récompensés grâce au parrainage de la Région et de la Collectivité européenne d'Alsace ; il s'agit du Lycée polyvalent Marcel Rudloff de Strasbourg, du Collège du Kochersberg de Truchtersheim, et du Collège Henri Poincaré de Saverne.

La cérémonie de remise a eu lieu au Rectorat, le 9 octobre, en présence du recteur Olivier Klein, de représentants des partenaires, Gabrielle Rosner-Bloch, pour la Région, Pascale Pfeiffer, pour la Collectivité européenne d'Alsace, et nos collègues, Geneviève Rudloff, Geneviève Louisadat et Benoit Stein.

Depuis 2002, et jusqu'en 2024 inclus, les "Prix jeunes" ont permis de mettre en exergue, 94 actions et projets exemplaires en matière de tolérance pour 28 lycées (17 dans le Bas-Rhin et 11 dans le Haut-Rhin) avec 40 dossiers, 28 collèges (17 dans le Bas-Rhin et 11 dans le Haut-Rhin) pour 40 dossiers, et 14 écoles (10 dans le Bas-Rhin et 4 dans le Haut-Rhin).

S'ajoutent à ces actions phares quelques autres rendez-vous majeurs :

- ✓ La tenue de notre assemblée générale ordinaire annuelle, le 28 juin dernier, à la Maison de la région, qui est aussi notre siège social. La partie statutaire a été suivie d'une mini-conférence de notre ami Roland Ries qui a évoqué quelques faits marquants de son expérience de Maire. Un moment convivial a conclu la rencontre. Un regret : la faible assistance : 17 présents, mais 22 pouvoirs, soit 39 votants.
- ✓ le traditionnel moment de mémoire, le 1<sup>er</sup> novembre, au cimetière de Cronembourg, en présence de la Maire de Strasbourg, Jeanne Barseghian, devant la tombe de la famille Rudloff, d'abord, et celle d'Yvonne Knorr, ensuite. Aux côtés de la famille, l'Association été représentée par le président, notre collègue Claude Fleck, Jean-Christophe et Thierry Knorr.

Pour le reste, il y a lieu de mentionner que :

- ✓ la mise à jour en temps réel et la bonification du site de l'Association ([www.marcel-rudloff-tolerance.com](http://www.marcel-rudloff-tolerance.com)) par un prestataire spécialisé (Nicolas Mahler) qui permet ainsi de consulter librement plusieurs éléments d'archive (documents, textes et supports multimédias, photos, livre d'Alain Howiller « Souvenirs pour demain ») et présente notre association, notamment à travers un PowerPoint qui en retrace l'histoire et les moments forts ;
- ✓ des vidéos sont également disponibles sur You Tube, par exemple sur le Centenaire ;
- ✓ nos dossiers sont déposés périodiquement aux Archives municipales, qui centralisent ainsi la mémoire de l'Association ;
- ✓ le portrait encadré de Marcel Rudloff, accroché dans la salle du conseil du Lycée Marcel Rudloff a été changé, à l'initiative de Jean-Paul Brion, et grâce à la générosité de Driss Ayachour qui a offert la photo et le cadre ;
- ✓ le conseil d'administration a engagé des contacts et procédé à de premières réunions, sous le pilotage d'Albert Hamm, et avec l'aide d'une équipe de projet, pour l'organisation d'une exposition

consacrée à Marcel Rudloff et à notre Association, dans le cadre de la Maison de la Région qui pourrait se tenir en 2026, couplée avec la remise du prochain Prix de la Tolérance.

Enfin, il me faut dire quelques mots rapides sur l'année en cours, dans la mesure où nos activités sont traditionnellement concentrées sur le premier semestre, pour rappeler que la remise solennelle du Prix de la Tolérance, attribué pour 2025 à Béatrice Hess, a eu lieu le 28 mars, au Palais des Droits de l'Homme. Une grande lauréate, très touchée par notre distinction, alors qu'elle a eu droit à toutes les mises à l'honneur imaginables, en récompense de ses extraordinaires succès sportifs et de ses engagements sociétaux en faveur du monde du handicap. Ce fut une très belle cérémonie, dans la tradition de celles des années antérieures, avec une assistance un peu moins nombreuse, mais subjuguée par la prestation musicale de l'ensemble Ballade.

En ce qui concerne le "Prix jeunes", l'année 2025 enregistre une nouvelle fois un bilan décevant, avec 3 dossiers seulement. Après examen, le jury a décidé d'attribuer le prix « lycée + collège » 2025, à la Cité scolaire de la Haute Bruche à Schirmeck, qui avait déjà été lauréate par le passé. C'est l'occasion de saluer la Collectivité européenne d'Alsace, qui s'associe à la Région, pour le parrainage et la dotation du « Prix jeunes ».

Pour conclure mon rapport, quelques mots sur l'état général de notre Association et les perspectives. Nous le constatons depuis quelques années, il est de plus en plus difficile de maintenir à niveau le nombre de cotisants, même si nous n'avons pas à rougir eu égard de l'évolution de l'esprit associatif dans notre Société. Presque 30 ans après le décès de Marcel Rudloff et la création de l'Association dont les initiateurs et sympathisants ont connu l'homme, ce potentiel s'épuise progressivement de manière naturelle. Les efforts de renouvellement ont été nombreux, mais ils n'ont pas eu le succès espéré. Par voie de conséquence le nombre de membres plafonne.

Il s'établit en 2024 à 70, contre 72 et 71 les deux années précédentes, à un niveau stabilisé, mais qui est loin des plus de 100, d'il y a quelques années. Ceci pose inévitablement la question de l'avenir, sachant que nous subissons comme tous l'accroissement des charges liées à nos manifestations, d'une part, et que nos ressources dépendent de plus en plus des aides et subventions publiques dont nous savons qu'elles risquent de subir, tôt ou tard, les effets des mesures d'économie et de réduction des dépenses, alors que la part des cotisations diminue dans le budget global. À ce jour et malgré plusieurs relances, nous sommes à peine à une cinquantaine de cotisants, dont plusieurs ajoutent volontairement un don au montant de leur cotisation.

La situation ne suscite aucune inquiétude, dans l'immédiat, grâce à une gestion très saine depuis le départ, qui nous permet de puiser dans les réserves que nous avons su constituer, ce que nous confirmera notre trésorier, Bernard Scharly dans un instant. Pour autant, il ne faut donc pas exclure la nécessité éventuelle de devoir revisiter notre modèle économique, en maîtrisant encore mieux nos dépenses, en particulier sur le poste majeur que représente la manifestation liée au Prix de la Tolérance (un coût annuel de l'ordre de 8 k€).

Nous exprimons notre très sincère reconnaissance et notre profonde gratitude à nos deux partenaires institutionnels principaux, la Région Grand Est et la Ville de Strasbourg, dont le soutien n'a jamais fait défaut depuis l'origine. Sans ce double partenariat, et celui également de la Collectivité européenne d'Alsace, notre action et notre rayonnement ne seraient pas au même niveau.

Ce qui est constant aussi depuis le départ, c'est l'abnégation, le dévouement, la générosité et la fidélité de ceux qui font vivre et animent l'Association. Nous remercions très chaleureusement celles et ceux qui portent notre Association et qui y consacrent temps et énergie. En premier lieu, Albert Hamm, notre premier vice-président qui est aussi en charge de la fonction de Président du Jury du Prix de la Tolérance, et également Bernard Scharly, notre dévoué et efficace trésorier. Tous les deux me secondent efficacement et sont toujours disponibles, y compris pour les tâches administratives ingrates. Nos remerciements vont également aux autres piliers, fortement mis à contribution : Geneviève Louisadat, notre secrétaire générale, Geneviève et Hélène Rudloff, Marie-Paule Urban-Ruhlmann, Benoit Stein, Jean-Paul Brion, et tous les autres administrateurs, en particulier, Driss Ayachour et Jean-Christophe Knorr, toujours disponibles et volontaires.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport financier, du trésorier Bernard Scharly. Puis, nous écouterons le rapport de notre réviseur aux comptes, Jean-Bernard Roemer, auquel nous disons également notre gratitude pour ce travail qu'il fait généreusement depuis de très longues années et que nous espérons qu'il acceptera de poursuivre. Empêché au dernier moment, il nous a transmis son rapport que le trésorier vous communiquera et qui vous a été remis à votre arrivée, avec le bilan de l'Association.

## 1. Rapport financier

### ❖ Comptes de résultat 2024

- **Les produits** de l'année 2024 ont été de 11 294,64 € contre 12 740 € en 2023  
Ce montant se décompose ainsi :
  - 5 010 € de cotisations contre 4 890 € en 2023 avec 70 cotisants contre 72 en 2023.
  - 6 284.64 € de subventions contre 7 600 € l'année précédente.

Nous avons bénéficié de subventions du Grand Est, de la Ville de Strasbourg et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Les provisions pour 2024 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 10 500 €.

Les produits financiers se sont élevés à 795.02 € contre 769.62 € en 2023.

- **Les charges** de l'exercice 2024 ont été de 11 281.10 € contre 22 245.52 € en 2023 (incidence du Centenaire).

Elles se décomposent ainsi :

-	Prix	distribués :
4 500.00 €		
-	Coût	des manifestations :
5 566.83 €		
-	Coût	de fonctionnement :
	1 214.27 €	

- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2025 sont fixées à 10 500 €, à savoir :
  - Prix de la Tolérance 2025 : 9 000 €
  - Prix jeunes 2025 : 1 500 €

**L'exercice se solde par un excédent de 808.56 € contre une insuffisance de 6 735.90 € l'exercice précédent.**

### ❖ Comptes de bilan 2024

- **L'actif est composé :**
  - de produits à recevoir pour 1 484.64 €
  - du solde de nos comptes bancaires pour 31 106.00 €
  - de charges constatées d'avance pour 1 860.25 €
- **Le passif comporte :**
  - Le fonds de réserve de notre association qui se monte à 21 992.33 € après affectation du résultat comptable de l'exercice 2023.
  - Les provisions pour charges de l'exercice 2025, à hauteur de 10 500 €
  - Des montants à payer pour 1 150 €.
  - L'excédent comptable de 2024 pour 808.56 €

## COMPTES ANNUELS 2024

ACTIF (€) au 31/12/2024	PASSIF (€) au 31/12/2024																																								
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Produits à recevoir :</u></td> <td style="text-align: right;">1 484.64</td> </tr> <tr> <td><u>Soldes bancaires :</u></td> <td style="text-align: right;">31 106.00</td> </tr> <tr> <td><u>Charges constatées avance</u></td> <td style="text-align: right;">1 860.25</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">34 450.89</td> </tr> <tr> <td><b>Total de l'actif</b></td> <td style="text-align: right;"><b>34 450.89</b></td> </tr> </table>	<u>Produits à recevoir :</u>	1 484.64	<u>Soldes bancaires :</u>	31 106.00	<u>Charges constatées avance</u>	1 860.25		34 450.89	<b>Total de l'actif</b>	<b>34 450.89</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Fonds de réserves</td> <td style="text-align: right;">21 992.33</td> </tr> <tr> <td><b>Excédent 2024</b></td> <td style="text-align: right;"><b>808.56</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">22 800.89</td> </tr> <tr> <td><u>Fonds de réserves au 31/12/2024</u></td> <td style="text-align: right;">22 800.89</td> </tr> <tr> <td><u>Provisions :</u></td> <td style="text-align: right;">10 500,00</td> </tr> <tr> <td>Montants à payer</td> <td style="text-align: right;">1 150.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">34 450.89</td> </tr> <tr> <td><b>Total du passif</b></td> <td style="text-align: right;"><b>34 450.89</b></td> </tr> </table>	Fonds de réserves	21 992.33	<b>Excédent 2024</b>	<b>808.56</b>		22 800.89	<u>Fonds de réserves au 31/12/2024</u>	22 800.89	<u>Provisions :</u>	10 500,00	Montants à payer	1 150.00		34 450.89	<b>Total du passif</b>	<b>34 450.89</b>														
<u>Produits à recevoir :</u>	1 484.64																																								
<u>Soldes bancaires :</u>	31 106.00																																								
<u>Charges constatées avance</u>	1 860.25																																								
	34 450.89																																								
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 450.89</b>																																								
Fonds de réserves	21 992.33																																								
<b>Excédent 2024</b>	<b>808.56</b>																																								
	22 800.89																																								
<u>Fonds de réserves au 31/12/2024</u>	22 800.89																																								
<u>Provisions :</u>	10 500,00																																								
Montants à payer	1 150.00																																								
	34 450.89																																								
<b>Total du passif</b>	<b>34 450.89</b>																																								
CHARGES	PRODUITS																																								
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Charges totales :</u></td> <td style="text-align: right;">11 281.10</td> </tr> <tr> <td>dont :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prix distribués</td> <td style="text-align: right;">4 500.00</td> </tr> <tr> <td>Manifestations</td> <td style="text-align: right;">5 566.83</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">1 214.27</td> </tr> <tr> <td><u>Provisions pour 2025</u></td> <td style="text-align: right;">10 500,00</td> </tr> <tr> <td><b>Excédent 2024</b></td> <td style="text-align: right;"><b>808.56</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">22 589.66</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>22 589.66</b></td> </tr> </table>	<u>Charges totales :</u>	11 281.10	dont :		Prix distribués	4 500.00	Manifestations	5 566.83	Fonctionnement	1 214.27	<u>Provisions pour 2025</u>	10 500,00	<b>Excédent 2024</b>	<b>808.56</b>		22 589.66	<b>Total</b>	<b>22 589.66</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Cotisations:</u></td> <td style="text-align: right;">5 010.00</td> </tr> <tr> <td><u>Subventions :</u></td> <td style="text-align: right;">6 284.64</td> </tr> <tr> <td>- Grand Est</td> <td style="text-align: right;">3 284.64</td> </tr> <tr> <td>- Ville de Strasbourg</td> <td style="text-align: right;">2 000,00</td> </tr> <tr> <td>- CEA</td> <td style="text-align: right;">1 000.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">11 294.64</td> </tr> <tr> <td><u>Produits : Total</u></td> <td style="text-align: right;">11 294.64</td> </tr> <tr> <td><u>Produits financiers</u></td> <td style="text-align: right;">795.02</td> </tr> <tr> <td><u>Reprise de provisions</u></td> <td style="text-align: right;">10 500,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">22 589.66</td> </tr> <tr> <td><b>Total des produits</b></td> <td style="text-align: right;"><b>22 589.66</b></td> </tr> </table>	<u>Cotisations:</u>	5 010.00	<u>Subventions :</u>	6 284.64	- Grand Est	3 284.64	- Ville de Strasbourg	2 000,00	- CEA	1 000.00		11 294.64	<u>Produits : Total</u>	11 294.64	<u>Produits financiers</u>	795.02	<u>Reprise de provisions</u>	10 500,00		22 589.66	<b>Total des produits</b>	<b>22 589.66</b>
<u>Charges totales :</u>	11 281.10																																								
dont :																																									
Prix distribués	4 500.00																																								
Manifestations	5 566.83																																								
Fonctionnement	1 214.27																																								
<u>Provisions pour 2025</u>	10 500,00																																								
<b>Excédent 2024</b>	<b>808.56</b>																																								
	22 589.66																																								
<b>Total</b>	<b>22 589.66</b>																																								
<u>Cotisations:</u>	5 010.00																																								
<u>Subventions :</u>	6 284.64																																								
- Grand Est	3 284.64																																								
- Ville de Strasbourg	2 000,00																																								
- CEA	1 000.00																																								
	11 294.64																																								
<u>Produits : Total</u>	11 294.64																																								
<u>Produits financiers</u>	795.02																																								
<u>Reprise de provisions</u>	10 500,00																																								
	22 589.66																																								
<b>Total des produits</b>	<b>22 589.66</b>																																								

